

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2020**

Date de la convocation : 11/06/2020
Date de l'affichage : 07/07/2020
Date du contrôle de légalité : 25/06/2020

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	27

L'AN DEUX MIL VINGT

Le dix-sept juin à vingt heure et trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du Cellier en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe MOREL, Maire.

Étaient présents : Monsieur MOREL Philippe - Monsieur HUET Michel - Madame MÉNORET Sophie - Monsieur PICAT Didier - Madame ORTHION Céline - Monsieur DELAUNAY Benoît - Madame ÉCOMARD Chantal - Monsieur DAVID Michaël - Madame LEBRUN Catherine - Monsieur GAUDUCHON Jean-Guy - Madame ERMENEUX Alix – Madame DE ROSAMEL Catherine - Monsieur GAZILLE Marc – Madame VIRY Martine - Monsieur HAROUEZ Gilles - Madame HERBETTE Stéphanie – Monsieur ROBERT Bertrand - Madame AUDRAIN Aurélie - Monsieur SABATIER Patrice - Madame GELLY AUBERT Clémence - Monsieur DIDIER Bruno - Monsieur CHAPEAU Patrice – Madame PAYRAUDEAU Cristelle - Monsieur GANNE Olivier – Madame VALADIE Aurélie – Madame POSTEC Virginie

Absents : Madame BAUDEL Alice

Pouvoirs :

Un pouvoir a été donné de Madame BAUDEL Alice à Madame LEBRUN Catherine

Madame Alix ERMENEUX a été élue secrétaire.

N°DEL-2020-23 : Détermination du nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au terme d'un vote à main levée, à l'unanimité approuve la création de sept postes d'adjoints au Maire.

N°DEL-2020-24 : Décisions prises par le Maire : n°DEC-2020-04 à 11

N° d'ordre	Date de la décision	Contrôle de légalité	Objet de la décision
DEC_2020_04	18/02/2020	28/02/2020	Décision du Maire autorisant la signature de l'étude de faisabilité établie par le SYDELA, pour l'extension du réseau d'éclairage public et l'installation de matériel d'éclairage public, dans le cadre du projet d'aménagement du parking de la Mothe, dont le montant global des travaux est estimé à 69 436.83 € HT, ce qui engendre une participation financière de la Commune d'un montant de 33 473.67 €.
DEC_2020_05	02/03/2020	02/03/2020	Décision du Maire autorisant la signature de la proposition financière faite par l'association ERDRE ET LOIRE INITIATIVES d'Ancenis, pour l'entretien du cimetière communal, et plus particulièrement le désherbage manuel, la remise en état des allées et le ramassage et l'évacuation des déchets verts vers le centre technique municipal, pour la période de mars à novembre 2020, à raison de 7 interventions, pour un montant de 10 500 € TTC,.
DEC_2020_06	04/03/2020	11/03/2020	Décision du Maire autorisant la signature de la proposition financière faite par l'entreprise CYCLONE de Pornic, pour réaliser les travaux de désamiantage et de réparation de la toiture du Centre Technique Municipal, suite à la tempête qui a eu lieu le week-end des 15 et 16 février 2020, et ce pour un montant de 5 805.89 € TTC.

DEC_2020_07	06/03/2020	17/03/2020	Décision du Maire autorisant la signature du marché d'étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un parc sportif avec l'entreprise IDA Concept, pour le montant global de 35 700 € TTC.
DEC_2020_08	13/03/2020	17/03/2020	Décision du Maire autorisant la signature du bon de commande pour la proposition financière faite par la société Chauviré TP, pour la mission de travaux de mise en conformité de l'assainissement des locaux sis 12 rue des Mazères au Cellier et ce, pour un montant de 7 935 € TTC,
DEC_2020_09	04/05/2020	05/05/2020	Décision du Maire autorisant la signature des bons de commande pour la réalisation des travaux de réparation de voirie et de réseaux divers sur le territoire de la commune, par la société Chauviré TP, et ce, pour un montant de 15 771 € TTC.
DEC_2020_10	14/05/2020	14/05/2020	Décision du Maire autorisant la signature des bons de commande pour l'achat de matériel divers pour les services techniques (citerne d'arrosage, pompe immergée et poste à souder), auprès de la société AGREOM des Touches, et ce, pour un montant de 6 461.98 € TTC
DEC_2020_11	15/05/2020	20/05/2020	Décision du Maire autorisant la signature du marché faite relatif aux fournitures de papeterie, fournitures pour loisirs créatifs et travaux manuels, matériels éducatifs, livres scolaires et non scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires de la ville de Le Cellier – mai 2020 à décembre 2023

N°DEL-2020-25 : Délégation consenties au Maire par le Conseil Municipal (articles L 2122-22 et 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal,

POUR : 22
CONTRE : 5
ABSTENTIONS : 0

-décide de donner délégation au Maire, pour la durée de son mandat, afin d'être chargé de prendre les décisions suivantes :

- 1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que leurs avenants, d'un montant inférieur à 300 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 9° Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 10° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 11° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 12° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

13° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant le juge administratif ;

14° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 250 000 € ;

15° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

-Décide conformément à l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'en cas d'absence ou d'empêchement ces délégations seront exercées par le 1^{er} adjoint ou le cas échéant par les autres adjoints dans l'ordre du tableau.

N°DEL-2020-26 : Création de la commission Urbanisme - Travaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise fixe à 12 le nombre de conseillers municipaux composant la commission Urbanisme – Travaux.

Dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, la composition de la commission Urbanisme – Travaux est la suivante :

- 9 sièges pour le groupe majoritaire,
- 3 sièges pour le groupe minoritaire.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité, décide de la création de la commission Urbanisme - Travaux, composée des 12 membres suivants :

- 1- *Monsieur Michel HUET, 1^{er} adjoint*
- 2- *Monsieur Michaël DAVID, 5^{ème} adjoint,*
- 3- *Monsieur Jean-Guy GAUDUCHON, 7^{ème} adjoint,*
- 4- *Monsieur Didier PICAT, conseiller municipal délégué de la majorité,*
- 5- *Madame Catherine LEBRUN, conseillère municipale de la majorité,*
- 6- *Monsieur Marc GAZILLE, conseiller municipal de la majorité,*
- 7- *Monsieur Gilles HAROUET, conseiller municipal de la majorité,*
- 8- *Monsieur Bertrand ROBERT, conseiller municipal de la majorité,*
- 9- *Monsieur Patrice SABATIER, conseiller municipal de la majorité,*
- 10- *Madame Aurélie VALADIÉ, conseiller municipal de la minorité,*
- 11- *Monsieur Patrice CHAPEAU, conseiller municipal de la minorité,*
- 12- *Monsieur Oliver GANNE, conseiller municipal de la minorité.*

N°DEL-2020-27 : Création de la commission Finances

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise fixe à 8 le nombre de conseillers municipaux composant la commission Finances.

Dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, la composition de la commission Finances est la suivante :

- 6 sièges pour le groupe majoritaire,
- 2 sièges pour le groupe minoritaire.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité, décide de la création de la commission Finances, composée des 8 membres suivants :

- 1- *Monsieur Benoît DELAUNAY, 3^{ème} adjoint*
- 2- *Madame Céline ORTHION, 4^{ème} adjointe,*
- 3- *Monsieur Didier PICAT, conseiller municipal délégué de la majorité,*
- 4- *Madame Stéphanie HERBETTE, conseillère municipale de la majorité,*
- 5- *Monsieur Bruno DIDIER, conseiller municipal de la majorité,*
- 6- *Madame Clémence GELLY AUBERT, conseillère municipale de la majorité,*
- 7- *Monsieur Patrice CHAPEAU, conseiller municipal de la minorité,*
- 8- *Monsieur Olivier GANNE, conseiller municipal de la minorité.*

N°DEL-2020-28 : Création de la commission Affaires Sociales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise fixe à 8 le nombre de conseillers municipaux composant la commission Affaires Sociales.

Dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, la composition de la commission Affaires Sociales est la suivante :

- 6 sièges pour le groupe majoritaire,
- 2 sièges pour le groupe minoritaire.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité, décide de la création de la commission Affaires Sociales, composée des 8 membres suivants :

- 1- *Monsieur Benoît DELAUNAY, 3^{ème} adjoint,*
- 2- *Monsieur Michaël DAVID, 5^{ème} adjoint,*
- 3- *Madame Chantal ECOMARD, 6^{ème} adjointe,*
- 4- *Madame Martine VIRY, conseillère municipale de la majorité,*
- 5- *Monsieur Bertrand ROBERT, conseiller municipal de la majorité,*
- 6- *Monsieur Patrice SABATIER, conseiller municipal de la majorité,*
- 7- *Madame Cristelle PAYRAUDEAU, conseillère municipale de la minorité,*
- 8- *Madame Virginie POSTEC, conseillère municipale de la minorité.*

N°DEL-2020-29 : Création de la commission Education – Enfance - Jeunesse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise fixe à 10 le nombre de conseillers municipaux composant la commission Education – Enfance - Jeunesses

Dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, la composition de la commission Education – Enfance - Jeunesse est la suivante :

- 8 sièges pour le groupe majoritaire,
- 2 sièges pour le groupe minoritaire.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité, décide de la création de la commission Education – Enfance -Jeunesse, composée des 10 membres suivants :

- 1- *Madame Sophie MENOIRET, 2^{ème} adjointe,*
- 2- *Madame Céline ORTHION, 4^{ème} adjointe,*
- 3- *Monsieur Michaël DAVID, 5^{ème} adjoint,*
- 4- *Madame Chantal ECOMARD, 6^{ème} adjointe,*
- 5- *Monsieur Jean-Guy GAUDUCHON, 7^{ème} adjoint,*
- 6- *Madame Alix ERMENEUX, conseillère municipale de la majorité,*
- 7- *Madame Stéphanie HERBETTE, conseillère municipale de la majorité,*
- 8- *Madame Alice BAUDEL, conseillère municipale de la majorité,*
- 9- *Madame Virginie POSTEC, conseillère municipale de la minorité.*
- 10- *Madame Cristelle PAYRAUDEAU, conseillère municipale de la minorité.*

N°DEL-2020-30 : Création de la commission Association – Culture - Sports

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise fixe à 10 le nombre de conseillers municipaux composant la commission Association – Culture – Sports.

Dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, la composition de la commission Association – Culture - Sports est la suivante :

- 8 sièges pour le groupe majoritaire,
- 2 sièges pour le groupe minoritaire.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité, décide de la création de la commission Association – Culture – Sports, composée des 10 membres suivants :

- 1- *Madame Sophie MENOIRET, 2^{ème} adjointe,*
- 2- *Monsieur Didier PICAT, conseiller municipal délégué de la majorité,*
- 3- *Madame Catherine LEBRUN, conseillère municipale de la majorité,*
- 4- *Madame Alix ERMENEUX, conseillère municipale de la majorité,*
- 5- *Madame Catherine DE ROSAMEL, conseillère municipale de la majorité,*
- 6- *Madame Martine VIRY, conseillère municipale de la majorité,*
- 7- *Madame Aurélie AUDRAIN, conseillère municipale de la majorité,*
- 8- *Monsieur Didier BRUNO, conseiller municipal de la majorité,*
- 9- *Madame Virginie POSTEC, conseillère municipale de la minorité.*
- 10- *Monsieur Olivier GANNE, conseiller municipal de la minorité.*

N°DEL-2020-31 : Création de la commission Environnement – Tourisme – Vie Economique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise fixe à 10 le nombre de conseillers municipaux composant la commission Environnement – Tourisme – Vie Economique.

Dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, la composition de la commission Environnement – Tourisme – Vie Economique est la suivante :

- 8 sièges pour le groupe majoritaire,
- 2 sièges pour le groupe minoritaire.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité, décide de la création de la commission Environnement – Tourisme -Vie Economique, composée des 10 membres suivants :

- 1- Madame Sophie MENORET, 2^{ème} adjointe,
- 2- Monsieur Jean-Guy GAUDUCHON, 7^{ème} adjoint,
- 3- Madame Alix ERMENEUX, conseillère municipale de la majorité,
- 4- Monsieur Marc GAZILLE, conseiller municipal de la majorité,
- 5- Madame Aurélie AUDRAIN, conseillère municipale de la majorité,
- 6- Monsieur Patrice SABATIER, conseiller municipal de la majorité,
- 7- Madame Clémence GELLY AUBERT, conseillère municipale de la majorité,
- 8- Monsieur Didier BRUNO, conseiller municipal de la majorité,
- 9- Madame Aurélie VALADIÉ, conseillère municipale de la minorité.
- 10- Monsieur Olivier GANNE, conseiller municipal de la minorité.

N°DEL-2020-32 : Détermination du nombre de membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité, décide de fixer à **seize** le nombre de membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (8 membres élus par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire).

N°DEL-2020-33 : Election des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS

Sont déclarés élus au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après un vote à bulletins secrets, à la représentation proportionnelle :

- 1- Monsieur Benoît DELAUNAY, 3^{ème} adjoint,
- 2- Monsieur Michaël DAVID, 5^{ème} adjoint,
- 3- Madame Chantal ECOMARD, 6^{ème} adjointe,
- 4- Madame Martine VIRY, conseillère municipale de la majorité,
- 5- Monsieur Bertrand ROBERT, conseiller municipal de la majorité,
- 6- Monsieur Patrice SABATIER, conseiller municipal de la majorité,
- 7- Madame Cristelle PAYRAUDEAU, conseillère municipale de la minorité,
- 8- Madame Virginie POSTEC, conseillère municipale de la minorité.

N°DEL-2020-34 : Election de la commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent

Le Conseil Municipal proclame élus à la commission d'appel d'offres les membres titulaires et suppléants suivants, après un vote à bulletins secrets, à la représentation proportionnelle :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
1- Michel HUET	1- Gilles HAROUET
2- Didier PICAT	2- Michaël DAVID
3- Benoît DELAUNAY	3- Patrice SABATIER
4- Stéphanie HERBETTE	4- Catherine LEBRUN
5- Aurélie VALADIÉ	5- Patrice CHAPEAU

N°DEL-2020-35 : Election de la commission de Délégation de Service Public (DSP) à caractère permanent

Le Conseil Municipal proclame élus à la commission de délégation de service public les membres titulaires et suppléants suivants, après un vote à bulletins secrets, à la représentation proportionnelle :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
1- Michel HUET	1- Gilles HAROUET
2- Didier PICAT	2- Michaël DAVID
3- Benoît DELAUNAY	3- Patrice SABATIER
4- Stéphanie HERBETTE	4- Catherine LEBRUN
5- Patrice CHAPEAU	5- Aurélie VALADIÉ

N°DEL-2020-36 : Election de représentant (titulaire et suppléant) pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société de Bienfaisance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner :

- Monsieur Philippe MOREL, Maire, pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de la Société de Bienfaisance, en tant que membre titulaire ;
- Madame Chantal ECOMARD, 6^{ème} adjointe, en tant que suppléante.

N°DEL-2020-37 : Nomination des délégués au sein du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) du canton de Ligné

Le Conseil Municipal,

POUR : 22
 CONTRE : 0
 ABSTENTIONS : 5

-Nomme les élus suivants pour être délégués titulaires et délégués suppléants au sein du SIVOM du Canton de Ligné :

Délégués titulaires (4)	Philippe MOREL
	Michaël DAVID
	Alice BAUDEL
	Chantal ECOMARD
Délégués suppléants (4)	Didier PICAT
	Céline ORTHION
	Stéphanie HERBETTE
	Alix ERMENEUX

-Nomme les délégués suivants au sein des différentes commissions du comité syndical :

Commission Petite Enfance (2)	Michaël DAVID
	Alice BAUDEL
Commission Enfance (2)	Chantal ECOMARD
	Alix ERMENEUX
Commission Jeunesse (2)	Céline ORTHION
	Stéphanie HERBETTE

N°DEL-2020-38 : Nomination des délégués au sein du SYDELA (Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique)

Le Conseil Municipal,

POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 5

-Nomme les élus suivants pour être délégués titulaires et délégués suppléants au sein du SYDELA :

Délégués titulaires (2)	Didier PICAT
	Gilles HAROUET
Délégués suppléants (2)	Michaël DAVID
	Marc GAZILLE

N°DEL-2020-39 : Indemnité des élus : Maire, adjoints, conseiller municipal délégué

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au terme d'un vote à main levée :

POUR : 21
CONTRE : 5
ABSTENTIONS : 1

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et de conseiller municipal délégué dans les limites de l'enveloppe budgétaire mensuelle (maximum autorisé), à savoir :

Total de l'indemnité maximale du maire (55% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) additionné au total des indemnités maximales des 7 adjoints (22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique), soit : 2 139.17 € brut + 855,67 € brut X 7 = 8 128.86 €.

A compter du 17 juin 2020, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et du conseiller délégué est fixé, dans la limite de cette enveloppe budgétaire, aux taux suivants :

- 52.25% pour le Maire ;
- 22.00% pour le 1^{er} adjoint,
- et 19,25 % pour les 6 adjoints et M. PICAT, le conseiller délégué.

N°DEL-2020-40 : Remboursement des frais de déplacement et de missions engagés par le Maire, les adjoints, le conseiller délégué et les conseillers municipaux

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité :

- autorise le remboursement des frais (séjours et déplacements) au Maire, aux adjoints et au conseiller délégué lors des missions spéciales qui pourront leur être confiées en relation directe avec la charge d'adjoint(e) et de conseiller délégué, ou dans le cadre de leur commission respective.

- autorise le remboursement des frais à chacun des conseillers municipaux lors de leurs déplacements hors du territoire de la commune pour prendre part aux réunions des organismes dont ils font partie ès qualités.

- décide que le Conseil Municipal aura à délibérer ponctuellement pour les remboursements dans le cadre des mandats spéciaux et des indemnités au Maire pour frais de représentation.

Dans tous les cas, les remboursements de frais seront subordonnés à la production des justificatifs des dépenses réellement engagées.

LE CELLIER, le 3 juillet 2020,
Le Maire,
Monsieur Philippe MOREL



